

Le dossier des stériles d'uranium piétine encore

La Presqu'île, naturellement. Cap radioactivité a eu un retour des services de l'État concernant un chemin guérandais, où se trouve un stérile radioactif. Solution insuffisante pour le collectif.

Un stérile d'uranium enfouit à Kersalio

Il y avait onze mines et carrières d'uranium à Piriac ou encore à Guérande, jusqu'en 1992. Pendant leur existence, des minerais estimés non dangereux par Areva (devenue Orano), exploitant des sites, ont servi à empierrer des chemins au nord de la Presqu'île. Le collectif Cap radioactivité, qui traque ces stériles d'uranium, en a repéré plusieurs, grâce à un détecteur de rayon gamma.

Un en particulier, enfoui dans un chemin à Kersalio, à Guérande. Normalement, le niveau habituel de radioactivité local s'élève entre 150 et 300 coups/seconde (c/s). Mais là, « il y avait un point où il y avait 1 800 c/s. Et le problème aujourd'hui, c'est qu'il y a un permis de construire d'une maison, à proximité de ce chemin. Pour la relier en eau et en électricité, il faudrait y creuser une tranchée », expose Jean-Max Estay, de Cap radioactif.

La méthodologie d'Orano qui trouble les chiffres

Si la tranchée est creusée, il n'y aurait plus d'atténuation du taux de radioactivité et exposerait davantage les riverains à une haute radioactivité. Après plusieurs réunions avec la mairie et la sous-préfète, Orano a été mandatée pour effectuer une étude.

Problème encore : « Ils ont fait leurs mesures à un mètre du sol, ce qui ne donne pas le même taux. Et ils ont fait une moyenne de ces chiffres sur l'ensemble du chemin », rappelle Mireille Bourdon, du collectif. La multinationale concluait aux services de l'État qu'il était possible de creuser une tranchée sans grand risque. « Alors que sur certains points de mesures, nous trouvions les mêmes chiffres. »

Conclusion de l'État : aux futurs propriétaires de s'en débarrasser

La mairie de Guérande a donc relayé, le 7 février, les paroles de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



En juillet dernier, des représentants du collectif Cap radioactivité sont venus à Guérande avec leur détecteur de rayon, pour vérifier les opérations nettoyage d'Areva.

CRÉDIT PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

(Dreal). Soit aux propriétaires de s'occuper du bébé, « en cas de changement d'usage du terrain ».

Sauf qu'ici, l'usage du chemin ne change pas. « Ce n'est donc pas aux propriétaires de prendre en charge ces travaux », martèle Mireille Bourdon. D'autant qu'Orano, prestataire de ces travaux, peut en demander 6 000 €, puisque le traitement de déchets radioactifs est très délicat et peut exposer les salariés qui s'en chargent.

Alternative proposée : enterrer ailleurs les matériaux

Dans son courrier, la Dreal a proposé de confiner les matériaux excavés pour ensuite les replacer « dans une tranchée creusée à cet effet, soit acheminés vers le site de stockage autorisé à l'Escarpière ».

Une réponse largement estimée « d'inacceptable. Selon la circulaire de 2013, ces déchets doivent être placés dans des installations d'anciens sites miniers ou envoyés

dans des sites autorisés, en prenant la proximité », énumère Mireille Bourdon.

La maison n'est pas encore construite, le chemin est donc, pour l'instant, intact. Mais le danger radioactif ne se perd pas. Le collectif estime, sur les chiffres transmis par Areva, qu'il y aurait 250 000 m³ de stériles d'uranium dans la presqu'île.

Gaëlle COL

Areva est intervenue deux fois pour nettoyer



En novembre, l'équipe de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, sur le site de l'ancienne mine de Piriac.

1 CREDIT PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

En 2016, Areva s'était engagée, auprès de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), à retirer les stériles d'uranium du chemin du Bout du Bois, à Guérande, et du parking de Piriac-sur-Mer, où se trouvait l'ancienne mine. « **Nous n'y avons pas assisté, car nous n'étions pas au courant. Ce nettoyage était décevant, car après, nous avons encore trouvé 5 000 c/s au Bout du Bois. Sur le parking, un des deux points chauds n'a pas été retiré** », souligne Jean-Max Estay, du collectif Cap radioactivité.

Par la suite, l'État mandate l'IRSN, pour s'assurer de la bonne foi d'Areva. Cette fois-ci, Cap radioactivité est convié aux mesures. L'institut tire les mêmes conclusions que le collectif. Sur le parking de Port-Lorec, à Piriac, autre mauvaise surprise : « **Le site n'a jamais été répertorié par Areva.**

L'IRSN a trouvé de nombreux autres points que nous n'avions pas recouverts nous-mêmes, ce qui veut dire que la pollution du site est encore plus importante. »

D'autant que le site est extrêmement fréquenté en haute saison. « **Le maire, Paul Chainais, a bien réagi. Il a prévenu la population et fait installer des barrières.** » Rien de plus ne peut être fait pour le moment, car les collectivités attendent le rapport de l'IRSN pour agir en conséquence. C'était en novembre 2017. « **Les services de l'État réagissent très vite quand il y a des algues vertes qui apparaissent sur les plages l'été. Et pour la radioactivité ?**, soulève Danièle Estay, du collectif. **La législation doit évoluer pour obliger Areva à nous débarrasser de ses déchets.** »

G.C.

Radon

Cap radioactivité a aussi détecté un taux élevé de gaz radioactif dans un puits communal à Coispéan, à La Turballe. Une teneur dix fois plus forte que la référence de qualité. « Cette eau est bue par les riverains ou sert à l'arrosage du potager », affirme le collectif. La mairie prévenue, un simple panneau « eau non potable » a été installé. Cap radioactivité a dû se saisir de l'Agence régionale de santé pour faire condamner le puits.